

REGLEMENT DU MICRO-LAB

01 Avant-propos :

Le présent règlement a été élaboré afin de préciser aux utilisateurs du Micro-Lab de Montrond-les-Bains les conditions d'utilisation de ce dernier, notamment celles des machines et les recours aux conseils et services de l'équipe du Micro-Lab. Les activités proposées par le Micro-Lab sont accessibles à toutes et tous les curieux ! Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés pour accéder au Micro-Lab.

Le Micro-Lab est accessible en accès libre les mercredis de 14h00 à 18h00 et un samedi sur deux de 9h30 à 12h00 et en atelier sur inscription les vendredis de 15h00 à 19h00.

Le Micro-Lab de Montrond-les-Bains a pour but de promouvoir les nouvelles technologies et leur utilisation ainsi que de donner accès à la culture au plus grand nombre.

Tout utilisateur doit signer la présente charte et ceux ne la respectant pas pourront se voir refuser l'accès au Micro-Lab de Montrond-les-Bains.

L'équipe d'animation du Micro-Lab est composée de salariés et bénévoles de la Médiathèque et de la MJC et accompagne les utilisateurs du Lab sur la découverte des équipements (imprimante 3D, découpeuse vinyle, Arduino...) et la prise en main du matériel (programmation, logiciels...). Les salariés et bénévoles de la Médiathèque et de la MJC ont un accès gratuit et libre pour toutes activités en lien avec leur mission au sein de la structure.

02 Périmètre :

Le Micro-Lab met à disposition des ordinateurs et les machines suivantes :

2 Imprimantes 3D Ender3 V2

Imprimante 3D CR5

Imprimante 3D Snapmaker/ Découpe Laser

Découpeuse Vinyle Cameo 4 PRO

Découpeuse Vinyle Cameo 4

Presse à chaud Happy press4

Presse à badge rond

Robot pédagogique

Kit Arduino

Kit Raspberry Pie

Kit Makey-Makey

Outillages

L'utilisation du matériel est soumise à des règles strictes afin de préserver les machines et d'assurer la sécurité des utilisateurs. Avant la première utilisation, chaque utilisateur devra suivre une formation sur les machines qu'il souhaite utiliser.

L'équipe du Lab est à disposition des utilisateurs pour répondre à toutes questions concernant l'utilisation, les prestations possibles ou la valorisation des créations réalisées.

03 Usage :

Tout utilisateur reconnaît faire du Micro-Lab un usage exclusivement personnel et non commercial, par conséquent toutes les créations réalisées par un utilisateur seront libres de droit.

04 Mode expert :

Il pourra être proposé à certains usagers de devenir "usager expert". Un "usager expert" peut accéder, après signature d'une convention, aux machines en dehors des créneaux d'ouverture. En contrepartie, il pourra être sollicité par l'équipe du Micro-Lab pour accompagner un projet, dispenser une formation, animer un workshop.

05 Sécurité des biens et des personnes :

Chaque machine a des règles de sécurité particulières. Une formation relative aux bonnes conditions d'utilisation sera donnée avant la première utilisation de chaque machine.

Le respect de ces règles est impératif pour éviter des accidents corporels, le dysfonctionnement des machines ou un mauvais réglage.

Le Micro-Lab ne pourra pas être tenu responsable des dommages sur les matériaux liés au dysfonctionnement des machines ou à de mauvais réglages.

Le Micro-Lab ne pourra être tenu responsable des accidents corporels et des dégradations occasionnées sur les machines liés à une mauvaise utilisation des machines, un mauvais réglage ou un comportement inadapté.

Le matériel du Micro-Lab ne peut pas être utilisé sans la présence sur place de notre équipe.

06 Participations :

L'accès et les formations aux machines sont gratuits.

Une participation d'un montant de 4 € sera demandée pour certains ateliers.

L'utilisation des machines en accès libre est possible, notamment pour développer un projet personnel, sous réserve de la fourniture des consommables nécessaires à la réalisation du projet (PLA, Vinyle, petit matériel électronique, visserie...,). Dans ce cas, les formations préalables à l'utilisation des machines restent obligatoires.

Afin de régler les participations, la régie de la médiathèque vendra des cartes d'accès au micro-lab d'une valeur de 4 €, 12 € ou 24 €

07 Engagements :

L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser le Micro-Lab pour un usage strictement personnel et conformément aux règles décrites dans la présente charte d'utilisation,
- Suivre une formation à l'utilisation en toute sécurité des machines de Micro-Lab avant ma première utilisation,
- Laisser propre l'atelier de travail que j'aurai utilisé et à ne laisser aucun déchet dans le Lab.
- Documenter les créations réalisées dans le cadre du Micro-Lab et que celles-ci soient librement accessibles et réutilisables
- Tenir compte de la présence d'autres utilisateurs et à se comporter en fonction de leurs spécificités dans le strict cadre d'un espace citoyen. Une attention particulière doit être apportée à l'éventuelle présence d'un public mineur.